



## Entretien de naturalisation et chômage

-----  
Par rawial

Bonjour

J'espère que vous allez bien

Je suis au chômage depuis quelques jours suite à une rupture conventionnelle collective à l'initiative de mon employeur (crise Covid).

J'ai mon entretien de naturalisation à la préfecture la semaine prochaine, on me demande les 3 derniers bulletins de paie que j'ai.

Ma question est la suivante : Pensez-vous qu'il est plus judicieux de parler de la perte de mon emploi durant l'entretien ou d'attendre quelques semaines puis d'envoyer les documents ? (que je n'ai toujours pas puisque c'est tout frais)

Légalement, qu'est ce que je suis tenue de faire ?

Merci pour votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour

Un licenciement collectif ou rupture conventionnelle n'est pas de votre fait et ne saurait avoir d'influence sur l'issue votre dossier.

Vous pouvez donc aborder le sujet comme étant "en cours" mais non acté encore.

-----  
Par rawial

Bonjour,

Merci énormément pour votre réactivité,

Cependant, dire que le sujet est en-cours n'est-il pas un mensonge puisque mon contrat est déjà terminé depuis une semaine ?

Si je n'évoque pas le sujet et que j'envoie les documents de mon employeur une fois que je les aurai, serait-ce mieux ou pire que si j'en parle ?

Merci encore de votre aide ! :)

-----  
Par ESP

Le processus est bien en cours vu que vous n'avez pas encore reçu les papiers mais êtes déjà en arrêt d'activité.

-----  
Par rawial

Très bien, merci énormément de votre réponse,

En fait, je ne compte aucunement mentir à l'agent, et je prévois de lui envoyer tous les documents de mon employeur une fois que je les aurais reçu (vers la fin du mois). Je me demande juste si c'est à moi d'évoquer le sujet puisque la procédure est en-cours, ou si je n'en parle que si la conversation l'évoque?

Merci encore!